

## INFORMATION ACTIONNAIRES

### 01.03.2019 – SICAV CPR Convexité – Changement de dénomination sociale

A compter du **1<sup>er</sup> mars 2019**, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV du 28 février 2019 (l'AGE convoquée le 15 février 2019 n'ayant pu délibérer faute de quorum), la nouvelle dénomination sociale de la SICAV CPR Convexité sera **CPR Convex ESG**.

Les autres caractéristiques de la SICAV demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation juridique de la SICAV sera modifiée en conséquence.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.